Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets
2019

Photo : © Pierre Antoine

www.smpf50.fr

POINT FORT
ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

Introduction

1– Présentation générale Pages 4-7

- Le territoire desservi
- La localisation des unités de traitement
- Les compétences
- Les instances de décision
- Les moyens humains
- SPL Normantri

2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-12

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective
- La collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2019

3- Les actions de prévention : réduire à la source les déchets Page 13

4- Les unités de traitement : faire de nos déchets des ressources Pages 14-19

- Le centre de tri
- L'unité de méthanisation
- L'ISDND de Beauchêne
- Les ISDI
- Les autres filières de traitement
- Tonnages sortants

5– Actions de sensibilisation Pages 20-21

6- Suivi des indicateurs nationaux Page22

7- Indicateurs financiers Pages 23-25

INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 14 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2019, près de 110 000 tonnes de déchets ont ainsi été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet : **www.smpf50.fr**

1 - Présentation générale du Point Fort Environnement

• Territoire desservi

Les collectivités adhérentes

En 2019 le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 744 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers »

- **5 EPCI adhérents (2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).**
- **116 744 habitants**
- **23% de la population de la Manche**

Source : Insee 01/01/19 Population municipale

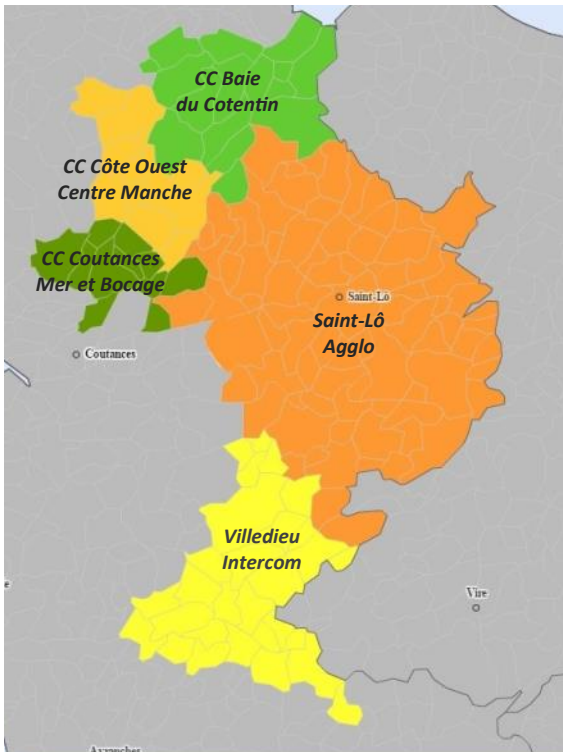

CA Saint-Lô Agglo	*75 956 habitants*
CC de la Baie du Cotentin (pour les communes d'Appeville, Auvers, Baupte, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)	*13 668 habitants*
CC Coutances Mer et Bocage (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	*5 738 habitants*
CC Villedieu Intercom	*15 736 habitants*
CC Côte Ouest Centre Manche (pour les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	*5 646 habitants*

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2019)

Les partenariats

Pour optimiser ses installations de traitement, le Point Fort Environnement traite, dans le cadre du code de la commande publique ou de conventions, des déchets ménagers en provenance de collectivités non adhérentes.

En 2019, quatre EPCI ont ainsi été concernés par l'apport de déchets ménagers :

- la CC de la Baie du Cotentin, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement, pour le traitement d'ordures ménagères,
- la CA le Cotentin pour le traitement d'ordures ménagères
- la CC Côte Ouest Centre Manche pour le traitement d'ordures ménagères, de papiers et d'emballages
- La CC Coutances Mer et Bocage pour le traitement d'ordures ménagères

En 2019, en plus des tonnages traités pour ses EPCI adhérents, le Point Fort Environnement a traité 30 088 tonnes de déchets dans le cadre du code de la commande publique ou de conventions avec des EPCI ou des entreprises.

Localisation des unités de traitement

Localisation des installations de prétraitement et de traitement du Point Fort Environnement au 31 décembre 2019

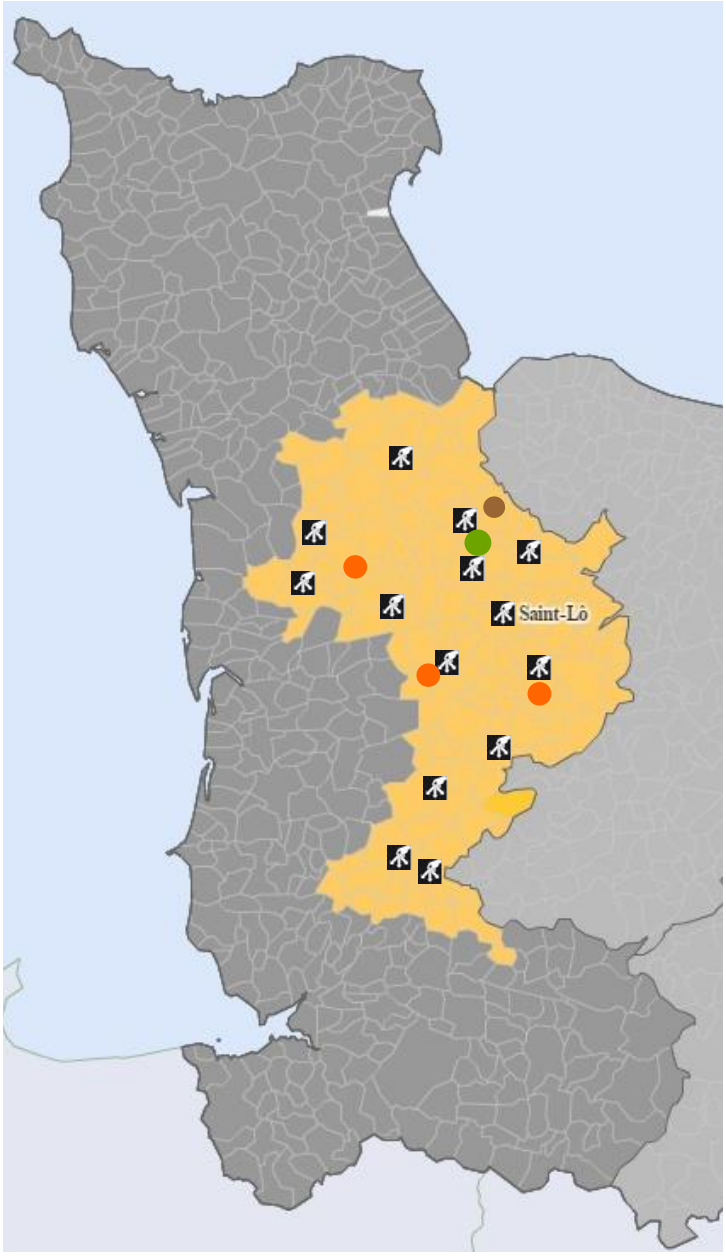

Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2019

Pôle de valorisation de Cavigny - juin 2009

ISDND de Beauchêne - juin 2009

Réseau de 14 déchèteries : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Sainte-Cécile, Pont-Hébert, Le Dézert, St-Sauveur-Lendelin, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais
Exploitation : Point Fort Environnement

ISDND de Beauchêne
Capacité : 70 000 t /an
Exploitation : Point Fort Environnement

ISDI (déchets inertes) : St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire
Exploitation : Point Fort Environnement

Pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny :

- siège administratif
- ateliers techniques
- centre de tri pour la collecte sélective - Capacité : 8 000 t/an
- plateforme de stockage du verre
- unité de méthanisation des ordures ménagères et déchets verts - Capacité : 72 000 t/an

Exploitation : Point Fort Environnement

Déchèterie du Dézert - 2012

• Les compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

NB : La « collecte des déchets » est de la compétence des EPCI adhérents.

• Les instances de décision

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code des marchés publics...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Gérard COULON, Président du syndicat mixte du Point Fort

Le Bureau est composé d'un Président et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Président	Gérard Coulon *(CC Coutances Mer et Bocage)*
1er vice-président	Laurent Pien *(CA Saint-Lô Agglo)*
2ème vice-président	Hubert Lhonneur *(CC Baie du Cotentin)*
3ème vice-président	Michel Lhullier *(CC Villedieu Intercom)*
4ème vice-présidente	Joëlle Levavasseur (*CC Côte Ouest Centre Manche)*
5ème vice-président	Claude JAVALET *(CA Saint-Lô Agglo)*
6ème vice-président	Samuel Culleron *(CA Saint-Lô Agglo)*
7ème vice-président	Dominique Quinette *(CA Saint-Lô Agglo)*
8ème vice-président	Dominique Rose *(CA Saint-Lô Agglo)*

Membres du Bureau du syndicat mixte du Point Fort

• Le personnel

L'exploitation des installations de traitement du Point Fort Environnement s'effectue en régie.

Organisation des services

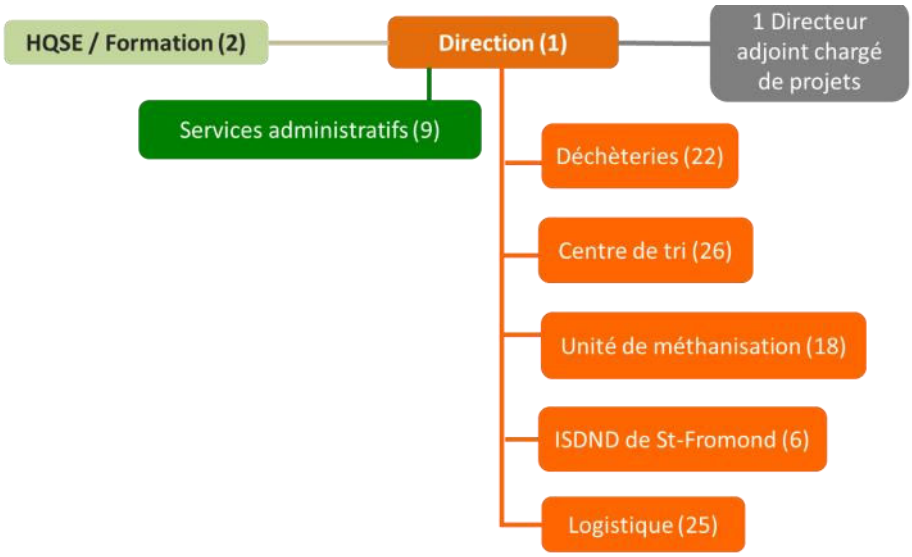

Effectifs

- 110 agents au 31/12/2019
- 107,57 ETP (équivalent temps plein)

• SPL Normantri

En 2019, le Syndicat Mixte du Point Fort a décidé, par délibération, de participer à la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri va porter l'investissement d'un centre de tri public interdépartemental, qui sera situé à Colombelles (14) et qui devrait être opérationnel mi 2023. Elle exercera les missions de « transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, ainsi que la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri. » Les coûts de transport et de tri seront mutualisés.

14 collectivités sont actionnaires de la SPL Normantri, représentant 1 184 000 habitants de la Manche, de l'Orne et du Calvados

2– Les collectes séparées

trier pour mieux valoriser

• Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. En 2019, 23 088 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées, soit une baisse de 0,5% des tonnages collectés par habitant.

2015	2016	2017	2018	2019
201 kg/habt	195 kg/habt	198 kg/habt	199 kg/habt	198 kg/habt
22 201 t	22 702 t	22 995 t	23 245 t	23 088 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée
Moyenne française = 254kg/habt INSEE en 2016
Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de donnés Sinoe
Moyenne Normandie = 256 kg/habt INSEE en 2017
Moyenne Manche = 229 kg/habt INSEE en 2017
Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport technique 2017

• La collecte sélective

La collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables.

Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement. En revanche, deux modes de collecte coexistent pour :

- **le papier** : en 2019, 33 001 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs bleus ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 83 743 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs bleus)
- **et les emballages** : en 2019, 36 584 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs jaunes, ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 80 160 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs jaunes).

NB : La collecte des points d'apport volontaire est de la compétence du Point Fort Environnement. Elle est effectuée pour partie par des prestataires et pour partie en régie directe.

Tonnages 2019

Les tonnages 2019 collectés par habitant sont en légère hausse par rapport à ceux de 2018.

2015	2016	2017	2018	2019
89,5 kg/habt	89,6 kg/habt	91,0 kg/habt	91,7 kg/habt	92,5 kg/habt
9 890 t	10 431 t	10 589 t	10 692 t	10 798 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 78 kg/habt INSEE en 2016
Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de donnés Sinoe
Moyenne Normandie = 81,3kg/habt INSEE en 2017
Moyenne Manche = 100,4kg/habt INSEE en 2017
Source : Observatoire des déchets en Normandie - Rapport technique 2017

En 2019, chaque habitant du territoire a déposé en moyenne 92,5 kg de papier, verre et emballages dans les contenants de collecte sélective

Collecte du verre en hausse

5 059 tonnes de verre ont été collectées en 2019, soit 43,3kg/habt, en hausse de 2,8% par rapport à 2018, et de 7,7% en 4 ans. Le verre est collecté par un prestataire dans le cadre d'un marché public lancé par le Point Fort Environnement.

2015	2016	2017	2018	2019
40,2 kg/hbt	40,4 kg/hbt	41,7 kg/hbt	42,2 kg/hbt	43,3 kg/hbt
4 438 t	4 706 t	4 846 t	4 921 t	5 059 t

Evolution des tonnages de verre collectés
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 30 kg/habt INSEE en 2016
Source : Enquête Nationale Ademe 2017 - Base de donnés Sinoe
Moyenne Normandie 2017 = 32,8 kg/habt INSEE
Moyenne Manche 2017 = 43,9 kg/habt INSEE
Source : Observatoire Régional des Déchets en Normandie - Rapport technique 2017

1322
C'est le nombre de conteneurs d'apport volontaire répartis sur le territoire du Point Fort Environnement :
- **453 dédiés au verre**
- **352 dédiés au papier**
- **et 517 dédiés aux emballages recyclables**

Collecte du papier en baisse

En 2019, le tonnage de papier collecté poursuit sa baisse, en chute de 4,3% par rapport à 2018.

2015	2016	2017	2018	2019
29,3 kg/habt	28,5 kg/habt	28,1 kg/habt	27,4 kg/habt	26,2 kg/habt
3 242 t	3 317 t	3 265 t	3 196 t	3 058 t

Evolution des tonnages de papier collectés
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

2 bennes équipées de grues ont été acquises en 2019 pour la collecte sélective

Collecte des emballages recyclables en hausse

Les tonnages d'emballages collectés continuent à croître. 2 681 tonnes d'emballages ont été collectés dans les conteneurs jaunes ou dans les bacs et sacs jaunes en 2019, contre 2 575 tonnes en 2018, soit une collecte/habt en hausse de 4% en 1 an et de 15% en 4 ans.

2015	2016	2017	2018	2019
20,0 kg/habt	20,7 kg/habt	21,3 kg/habt	22,1 kg/habt	23,0 kg/habt
2 211 t	2 408 t	2 479 t	2 575 t	2 681 t

Evolution des tonnages d'emballages collectés en kg/an/habitant.
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

• Les déchèteries

En 2019, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 14 déchèteries, accessibles gratuitement aux habitants et aux services techniques de ses collectivités adhérentes.

Déchets collectés :

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants, les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles…), le textile, les huiles et les objets pour la filière réemploi.

Tonnages collectés :

En 2019, 45 136 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, en hausse de plus de 8% par rapport à 2018.

2016	2017	2018	2019
338kg/habt	359kg/habt	358kg/habt	387kg/habt
39 354 t*	41 771 t*	41 700 t*	45 136 t*

*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries incluant la collecte au porte à porte des déchets verts
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée
Moyenne française = 202 kg/habt INSEE en 2015
Moyenne Normandie = 340 kg/habt INSEE en 2017
Moyenne Manche = 398 kg/habt INSEE en 2017

Branchages / pelouse	18 370	41%
Encombrants	9 175	20%
Gravats (inertes)	9 029	20%
Mobilier	2 693	6%
Ferraille	1 811	4%
DEEE	1 232	3%
Bois	1 093	2%
Carton	1 186	3%
Textile	278	1%
Réemploi	34	
DDS (déchets spécifiques)	154	
Autres déchets dangereux (huiles, piles et batteries…)	81	
Total	**45 136 t**	**100%**

Tonnages 2019 collectés en déchèteries

Fréquentation :

En 2019, 385 090 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, équivalent à l'année 2018

2015	2016	2017	2018	2019
352 266	369 326	401 708	386 144	385 090

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

Déchets des professionnels :

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon les conditions tarifaires fixées annuellement par délibération. En 2019, ces accès payants ont généré une recette de 177 301 €. A noter que les dépôts de carton, papier, verre, ferraille et batteries sont gratuits pour les professionnels. Pour peser les apports, chaque déchèterie dispose d'un pont-bascule.

En janvier 2019, suite à un incendie, la déchèterie de Condé-sur-Vire a été fermée durant 2 semaines aux particuliers et 4 mois aux professionnels et services techniques

	Nb véhicules	Nb véhicules/heure
Saint-Lô	90 697	36,3
Condé-sur-Vire	61 110	28,0
Carentan	49 180	27,0
Villedieu-les-Poêles	37 624	20,1
Marigny	27 852	24,3
Tessy-sur-Vire	20 312	18,6
Périers	19 024	20,3
St-Clair-sur-Elle	16 018	14,7
Pont-Hébert	13 610	13,8
Percy	11 800	11,9
St-Martin-de-Bonfossé	12 763	13,6
Le Dézert	10 923	12,3
St-Sauveur-Lendelin	11 902	13,5
Sainte-Cécile	2 275	4,0
Total	**385 090**	

Fréquentation 2019 des déchèteries

Synthèse des tonnages entrants 2019

109 880 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2019, contre 100 294 t en 2018, soit une hausse de 9,5 %.

79 806 t traitées pour les adhérents en 2019, en hausse de 4,4% par rapport à 2018 (+ 3 376 t)

		Rappel 2018	2019	Kg/habt 2019	%
Ordures ménagères et assimilés		**23 245**	**23 088**	**197,7**	**29,0%**
	Papier	3 196	3 058		
	Verre	4 921	5 059		
	Emballages	2 575	2 681		
Total collecte sélective		**10 692**	**10 798**	**92,5**	**13,5%**
Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collectes spécifiques de déchets verts, encombrants et cartons au porte à porte)	Bois	1 176	1 093		
	Branchages Pelouse	17 290	18 370		
	Encombrants	9 091	9 175		
	Gravats	7 606	9 029		
	Ferrailles	1 797	1 811		
	Batteries	6	6		
	Huiles de vidange	41	42		
	Mobilier	2 039	2 693		
	DEEE	1 224	1 232		
	Néons, lampes	4	6,5		
	Piles	19	22,5		
	DDS	150	154		
	Réemploi	42	34		
	Textile	217	278		
	Carton	1 790	1 970		
	Cartouches	1	3,5		
	Radiographies	0	0,5		
Total déchèteries et collectes spécifiques		**42 493**	**45 920**	**389,5**	**57,5%**
Total adhérents		**76 430**	**79 806**	**679,7**	**100%**

Population INSEE du Point Fort Environnement 2019 = 116 744 habts

30 074 t traitées pour les partenaires et clients, soit +26% par rapport à 2018

	Rappel 2018	2019
Ordures ménagères et assimilés	19 381	28 592
Collecte sélective - papier	155	133
Collecte sélective - emballages	168	154
DIB	2 993	0
Autres (biodéchets, graisses…)	1 170	1 195
Total traité pour les clients / partenaires	**23 867**	**30 074**

3- Les actions de prévention

Réduire à la source les déchets

• *Le compostage domestique*

Traiter à la source les déchets verts

Le Point Fort Environnement dispose d'une unité de méthanisation permettant une double valorisation des déchets organiques en compost et en électricité. Aussi, les composteurs mis à disposition visent principalement à traiter à la source les déchets de jardin, pour limiter les apports en déchèteries.
Le parc de composteurs mis à disposition s'élève à 10 000 unités, correspondant à un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.

• *Le réemploi*

Donner une 2ème vie aux objets

En 2019, le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'association l'Apanasées et l'AFERE. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.
Par ce partenariat, 34 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination ; 278 t de textiles ont été collectées par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de communication communes avec ces associations de réemploi sont organisées pour sensibiliser au réemploi (cf page 20).

4 - Les unités de traitement

Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

• *Le centre de tri de Cavigny*

- **Exploitation : régie**
- **Capacité de l'unité : 8000 t/an**
- **Effectif : 26 agents**
- **Tonnages entrants : 7 996 t de carton, papiers et emballages en 2019 (dont 287 t traitées dans le cadre d'un marché public)**

Le tri/conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective

Le tri et la valorisation du papier

3 191 tonnes de papier ont été réceptionnées au centre de tri de Cavigny en 2019 (contre 3 351 t en 2018), dont 858 tonnes collectées en sacs.

- Une partie est traitée sur la ligne de tri des corps plats. Le papier trié (sorte 1.11) est expédié en vrac, à la papeterie UPM Chapelle d'Arblay à Grand-Couronne. 1 417 t de papier de sorte 1.11 ont été expédiées en 2019.
- le papier collecté en vrac et dont la qualité de tri par l'habitant est suffisamment bonne (sorte 5.01), est expédié chez le recycleur sans tri préalable. Ainsi en 2019, 1 767 t de papier de sorte 5.01 ont été expédiées directement chez le papetier.
- 151 tonnes de papier mouillé ou de mauvaise qualité, appelé « gros de magasin » ont été dirigées vers l'unité de méthanisation pour être valorisées par compostage.

Le tri et la valorisation des cartons ondulés

En 2019, 1 970 tonnes de cartons ondulés en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques ont été réceptionnées au centre de tri (+10% par rapport à 2018). Ce carton est stocké, puis mis en balles avant d'être expédié chez les recycleurs.

Le tri et la valorisation des emballages

2 835 tonnes d'emballages ont été réceptionnées en 2019 au centre de tri. Après extraction des emballages en acier grâce à un électro-aimant, les emballages sont séparés manuellement, par les agents de tri, en 6 flux de matériaux recyclables : les bouteilles en PET clair, les bouteilles en PET foncé, les bouteilles en Pehd/PP, l'aluminium, les cartonnettes et les briques alimentaires. Une fois triés, ces matériaux sont compactés et stockés avant d'être expédiés dans les différentes unités de recyclage. Les sacs de tri sont également valorisés, ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se trouvant dans les emballages.

Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les emballages ou le papier sont extraits manuellement du process par les agents de tri pour être dirigés à l'ISDND de Beauchêne. En 2019, ces refus ont représenté 757 tonnes, soit 12,7% du tonnage de papier et d'emballages entrant au centre de tri. A noter que ce taux de refus est en augmentation, mais reste inférieur au taux de refus à l'échelle régionale (18% en 2017 - Source : Observatoire des Déchets en Normandie - Rapport technique 2017).

La plateforme de stockage du verre

Après avoir été collecté, le verre est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, à l'extérieur du centre de tri. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 5 047 tonnes de verre en 2019.

PET foncé	86 t
PET clair	325 t
PEHD	168 t
Acier	289 t
Aluminium	35 t
Cartonnettes	775 t
Briques alimentaires	137 t
Papier	3 184 t
Sacs/films plastique	66 t
Carton ondulé	1 883 t
Gros de magasin	151 t
DEEE	4 t
Refus de tri	757 t
Total sortant	**7 860 t**

Tonnages sortants du centre de tri 2019 - Données repreneurs

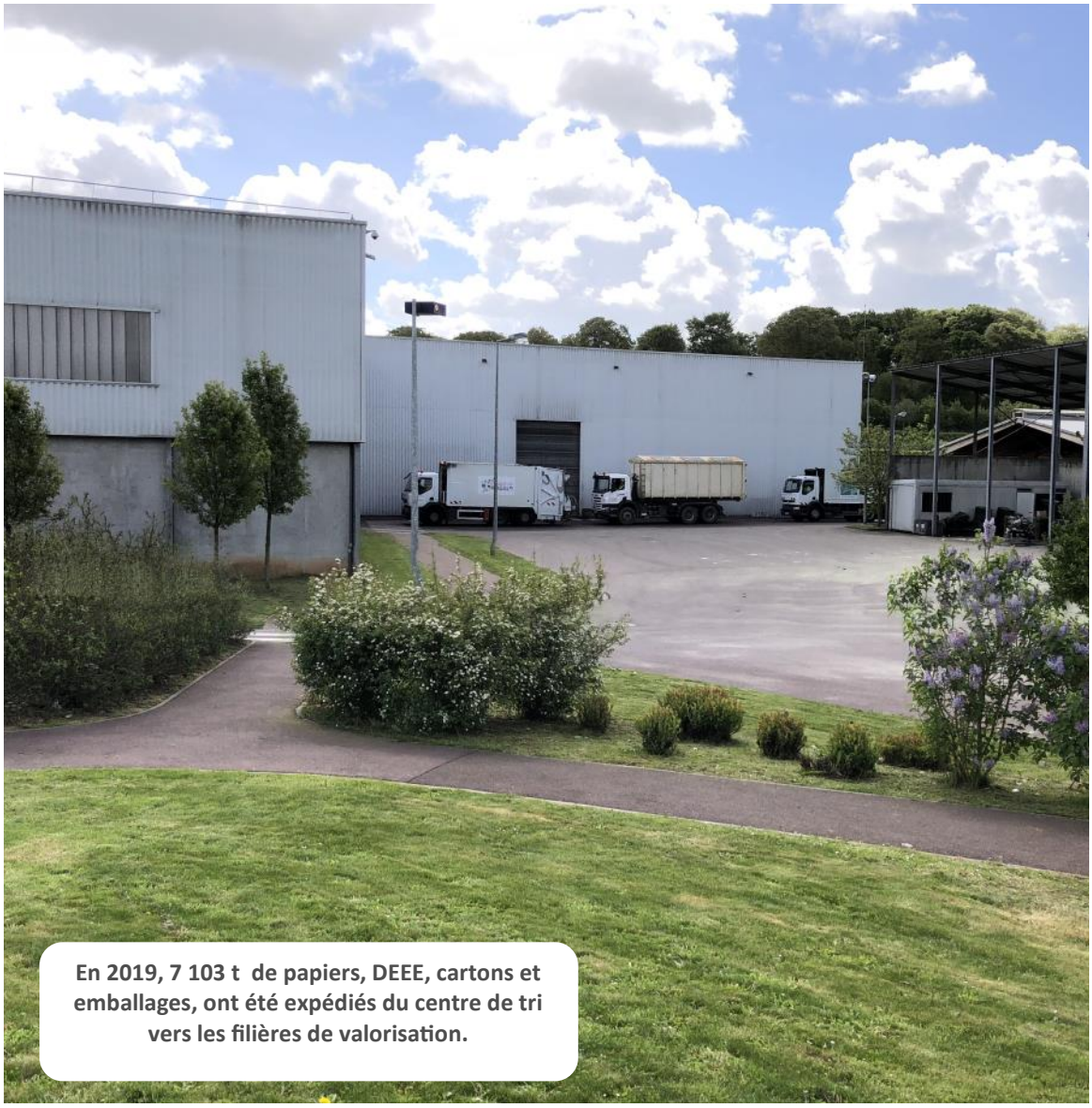

En 2019, 7 103 t de papiers, DEEE, cartons et emballages, ont été expédiés du centre de tri vers les filières de valorisation.

• L'unité de méthanisation

Une triple valorisation de la matière organique

L'unité de méthanisation a été mise en service en 2010. Grâce à la combinaison d'un système de tri mécanique et biologique et de deux digesteurs, cette installation vise à trier et valoriser la fraction organique contenue dans les ordures ménagères (OM) sous forme de compost, de chaleur et d'électricité. Cette unité traite également une partie des branchages issus des déchèteries, ainsi que des graisses et biodéchets.

- **Capacité de l'unité : 72000 t/an d'OM, végétaux broyés, biodéchets, graisses**
- **Exploitation : régie**
- **Effectif : 18 agents**
- **Tonnages traités : 52 416 t en 2019**

Tonnages entrants 2019

52 416 t de déchets sont entrés dans l'unité de méthanisation, en hausse de 16% par rapport à 2018.

	2019	Rappel 2018
Ordures ménagères	49 276	41 509
Déchets verts broyés	1 593	2 151
Biodéchets et graisses	1 165	1 147
Papier (gros de magasin et destruction)	153	166
Autres (bois broyé…)	229	241
Total	**52 416 t**	**45 214 t**

Le moteur de cogénération a été remplacé courant 2019

Bilan matière sortant

- **L'unité de méthanisation vise une triple valorisation :**
- **une valorisation énergétique** : valorisation du biogaz en chaleur (utilisée pour les digesteurs) et électricité via le moteur de cogénération.
- **une valorisation matière** : récupération de la ferraille par électro-aimant pour recyclage,
- **une valorisation agronomique** : production de compost à la norme NFU 44051

	2019	Rappel 2018
Production électrique	2 280 203 kW	3 419 745 kW
Ferraille recyclée	374 t	333 t
Compost expédié	1 477 t	1 709 t
Refus de process	34 190 t	27 307 t

Les refus du process (plastiques, inertes et lourds…) sont enfouis à l'ISDND de Beauchêne. En 2019, le taux de refus s'élève à 67,6%

• L'ISDND de Beauchêne

L'élimination des déchets ultimes

Exploité depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés.

- **Capacité : 70 000 t/an**
- **Exploitation : régie**
- **Effectif : 6 agents**
- **Tonnages traités : 46 579 t en 2019 (+12,5% par rapport à 2018)**

Tonnages traités en 2019

46 579 t de déchets ont été traités à l'ISDND de Beauchêne.

	2019	Rappel 2018
Refus de méthanisation	34 256	27 510
Ordures ménagères brutes	1 379	0
DIB/encombrants en provenance des collectivités adhérents	1 012	1 104
Encombrants issus des déchèteries	9 175	9 113
DIB clients	0	2 993
Refus issus du centre de tri	757	658
Total	**46 579**	**41 378**

Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.

apave certification ISO 14001 : 2015

Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers successifs d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2019, le casier 3 de la zone d'exploitation 3 a été mis en service et un nouveau compacteur a été acquis (photos ci-contre).

Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 0,9MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à un évapo-concentrateur permettent de traiter in situ les lixiviats (7 609 m^3 en 2019). 3 110 m^3 de lixiviats ont également été traités en externe.

Le broyage du bois

Depuis 2018, l'ISDND de Beauchêne, comprend une plateforme de 1000m² dédiée au broyage du bois.

• Les ISDI

L'élimination des déchets inertes

En 2019, le Point Fort Environnement exploite trois installations pour le stockage de déchets inertes : St-Martin-de-Bonfossé, St-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Ces déchets inertes sont non dangereux. Ce sont les gravats et les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..).

• Les autres filières de traitement

La valorisation des matériaux issus des déchèteries

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés (hormis les inertes et les encombrants qui sont enfouis) :

- le bois de classe A est broyé à l'ISDND de St-Fromond puis valorisé,
- la ferraille est reprise pour recyclage,
- les branchages sont broyés puis compostés sur des plateformes. Une petite partie est traitée dans l'unité de méthanisation et est valorisée sous forme d'énergie et de compost,
- les pelouses séparées sont dirigées chez des agriculteurs pour être compostées, au plus près des déchèteries lorsque cela est possible,
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les DEEE sont recyclés via l'éco-organisme Eco-Systèmes,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé, via l'éco organisme ECO TLC.

© Raphael de Bengy - Eco TLC

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme Eco- DDS.

• Tableau récapitulatif des tonnages sortants

Elimination	**Adhérents Point Fort**	**35 707**
	dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants, biofiltre…)	26 775
	dont ISDI (déchets inertes)	8 932
	Clients (ISDND St-Fromond : refus méthanisation, DIB…)	**19 804**
Total élimination		**55 511**

Valorisation matière	Papier	3 184
	Verre	5 047
	Bouteilles en plastique	579
	Films en plastique	66
	Emballages en acier	289
	Emballages en aluminium	35
	Petits emballages en carton	775
	Briques alimentaires	137
	Carton ondulé	1 883
	Bois (combustible)	486
	Mobilier	2 693
	Ferraille	1 811
	Ferraille issue de la méthanisation	374
	DEEE	1 232
	Gravats réemployés ISDND	97
	Néons, lampes	6.5
	Piles	22.5
	Batteries	6
	Huiles de vidange	42
	Textiles	278
	Cartouches	3.5
	Radiographies	0.5
Total valorisation matière		**19 047**

Valorisation organique	Compost expédié	1 477
	Déchets végétaux	18 370

Réemploi		**34**

Valorisation énergétique	Production électrique	**2 280 203**

Filière DDS	**154**

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 35 707 t de déchets ont été éliminés sur les 79 806 t traitées, soit un taux global de valorisation de 55 %.

5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication du Point Fort Environnement visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes de tri

• *Les actions de proximité*

Sensibilisation en milieu scolaire

En 2019, 262 élèves, de maternelle, primaire et collège, ont été sensibilisés aux gestes de tri.

Opérations/animations grand public

Plusieurs actions ponctuelles ont été menées en 2019 pour aller à la rencontre du public :

- **Opération compost dans nos déchèteries :** Plus de 1 000 foyers ont bénéficié de la mise à disposition de compost issu de l'unité de méthanisation.
- **Participation aux 25 ans de la Banque Alimentaire au Haras de Saint-Lô**
- **Intervention aux Restos du Cœur de Saint-Lô :** Sensibilisation aux gestes de tri

- **Rendez-vous Soniques à Saint-Lô : Recycl'Concert**

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche et Tri Tout Solidaire, pour un appareil électrique apporté, une place pour un spectacle jeunesse était offerte !

- **Collecte exceptionnelle de DEEE à Agneaux**

80 personnes ont participé à cette collecte organisée sur la place d'Agneaux : 882 kilos de DEEE sont partis dans la filière de recyclage via Eco-Systèmes. 100 kilos d'appareils en bon état ou facilement réparables ont été collectés par Tri-Tout Solidaire pour réemploi. En amont de l'opération, 400 foyers ont été sensibilisés au tri des DEEE.

- **« Laisse parler ton coeur »**

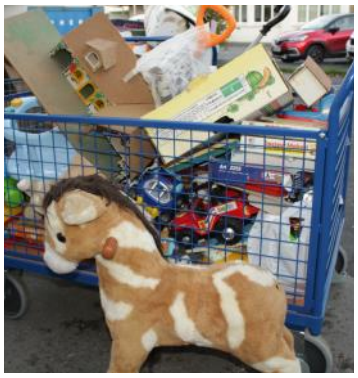

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec Eco-Systèmes et les associations Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Trois points de collecte ont été organisés, dans les déchèteries de Condé-sur-Vire, Pont-Hébert et Tessy Bocage.

• Visite des installations de traitement

Visite du pôle de valorisation de Cavigny

En 2019, 1 819 visiteurs, essentiellement des scolaires, ont été accueillis sur le site de Cavigny.

Ecoles primaires (CE2/CM2)	545
Élèves de collège	838
Élèves de lycée	51
Elus / techniciens / partenaires	67
Organismes de formation / insertion	71
Grand public (portes ouvertes, associations, enseignants, parents d'élèves...)	247
Total visiteurs	**1 819**

Visite du centre de stockage de Beauchêne

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours, l'exploitation… Des techniciens/élus ont également visité l'ISDND. Au total, 82 personnes ont été accueillies sur le site en 2019.

• Autres actions

- **Mise à jour et suivi du site Internet**
- **Réalisation et diffusion de supports de communication**
- **Communication interne**
- **Suivi qualité** : caractérisation des flux de déchets (papiers, emballages et ordures ménagères).

• Partenariat avec la CAC (Communauté d'Agglomération Cotentin)

La CAC (Communauté d'Agglomération du Cotentin) a signé avec le Point Fort Environnement une convention de coopération pour la gestion des ordures ménagères. Dans le cadre de cette convention, les deux établissements peuvent proposer des actions de communication communes, organiser des échanges techniques et politiques relatifs à la valorisation des déchets... On notera en 2019 :

- **Des visites des sites de valorisation des déchets :**

10 classes de la CA Cotentin ont bénéficié de la visite du centre de tri et/ou de l'unité de méthanisation du Point Fort Environnement. Cette sensibilisation est menée conjointement entre le Point Fort qui présente la méthanisation et anime les visites sur le site, et les ambassadeurs de la CA Cotentin qui présentent les consignes de tri de leur territoire.

- **La poursuite de l'étude territoriale pour la création d'un centre de tri interdépartemental**

Collecte DEEE—Agneaux—Février 2019

6 - Suivi des indicateurs nationaux

• Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) : -10% de DMA / habitant à l'horizon 2020 *(année de référence 2010 - Base 100 en 2010)*

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

indice de réduction des quantités de DMA produits avec base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	91	90	-10%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	98	98	-2%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	120	120	128	128	135	+35%
DMA (hors gravats)	100	108	108	104	110	104	103	107	108	111	+11%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	+11%

En raison de la forte croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010. Elle a augmenté de 11%.

• Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)

Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2010
DMA (en t) *hors inertes*	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	68 822	70 780	+23%
Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	25 648	26 775	-4%
Part des DMA enfouie	48%	44%	43%	40%	40%	37%	36%	34%	37%	38%	
Part recyclée (1) (valo organique et matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%	66%	63%	62%	

(1) La part recyclée est calculée en déduction de la part enfouie

NB : avec l'unité de méthanisation, en plus de la valorisation matière s'ajoute la valorisation énergétique (électricité et chaleur)

Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - *Base 100 en 2010*

Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2010
indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)	100	98	95	86	91	80	76	76	83	87	-13%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	+11%

Les déchets non inertes enfouis ont été réduits de 13% entre 2010 et 2019. Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence.

7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2019 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (131 021 € HT)
- la mise à disposition et le transport de bennes pour les déchèteries de Périers (26 498 € HT)
- la mise à disposition, le compactage et le transport de bennes pour la déchèterie de Tessy-Bocage (58 803 € HT)
- la collecte sélective des conteneurs de tri papier et emballages sur les territoires de la CC Baie du Cotentin (33 370 € HT pour le secteur de Carentan), CC Coutances Mer et Bocage (24 481 € HT pour le pôle St-Sauveur-Lendelin), et CC Côte Ouest Centre Manche (16 105 € HT pour le secteur de Périers)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (370 939 € HT) et par externalisation (151 349 € HT)
- l'entretien des espaces verts (39 311 € HT)
- le broyage du bois et des végétaux, le transport et le traitement de végétaux (305 747 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (81 816 € HT)
- Le traitement des jus clairs issus de la méthanisation (136 945 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, dératisation…)

INVESTISSEMENT 2019

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 168 036,15	10 - Dotations, fonds divers et réserves	382 296,00
20 - Immobilisations incorporelles	17 270,66	13 - Subventions d'investissement	191 142,00
204—Subv d'équipement versées	19 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	3 276 901,60	23 - Immobilisations en cours	17 832,00
23 - Immobilisations en cours	971 226,62		
26 - Participations et créances rattachées à des participations	135 494,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 979,95	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 045 244,63
041 - Opérations patrimoniales	37 551 920,33	041 - Opérations patrimoniales	37 551 920,33
Total des dépenses	**45 698 829,31**	**Total des recettes**	**42 188 434,96**
Résultat de l'exercice	**- 3 510 394,35**		
Excédent antérieur reporté	**3 554 477,90**		
Nouvel excédent à reporter	**44 083,55**		

FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	5 318 717,98	013 - Atténuations de charges	293 474,98
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 999 203,66	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 492 189,97
65 - Autres charges de gestion courante	286 432,75	74 - Dotations, subventions et participations	8 483 183,69
66 - Charges financières	2 391 578,32	75 - Autres produits de gestion courante	192 516,74
67 - Charges exceptionnelles	155,58	76 - Produits financiers	2 959 131,26
68—Dotations aux provisions	180 911,16	77 - Produits exceptionnels	153 274,11
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 045 244,63	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 979,55
Total des dépenses	**16 222 244,08**	**Total des recettes**	**16 132 750,30**
Résultat de l'exercice	**- 89 493,38**		
Excédent antérieur reporté	**3 400 610,98**		
Nouvel excédent à reporter	**3 311 117,60**		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2019) - voir page précédente pour les principales prestations	**1 744 403**

Droits d'accès aux centres de traitement	**8 438 034**
Accès des professionnels aux déchèteries	172 023
Clients/conventions	1 767 896
Participation des communes	6 498 115

Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2019) **dont**	**1 971 170**
Citéo	1 552 683
Eco Folio	140 868
Eco DDS	26 492
Ocad3e	110 779
Eco Mobilier	125 568
Eco-Tlc	11 713
Projet DETECTE	3 067
Recettes perçues au titre de la valorisation	**1 273 636**
Acier / Aluminium	42 304
Papier	234 740
Cartonnette/Carton	133 832
Bouteilles et flaconnages plastique	129 781
Ferraille	124 832
Batteries	3 666
Broyat de bois	8 938
Verre	123 055
Rétrocession vente compost	2 340
Electricité	469 277
Destruction papier	871

COUTS COMPLETS 2019 PAR FILIERE ET COUT COMPLET TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût complet HT	2 694 457 €	926 368 €	2 061 718 €
€ / T	57 €/T	101 €/T	257 €/T
€ / hab.	23,1 €/hab	7,9 €/hab	17,0 €/hab

* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût complet HT	6 600 712 €	3 184 890 €	**15 468 145 €**
€ / T	126 €/T	68 €/T	**141 €/T**
€ / hab.	25,0 €/hab	15,7 €/hab	**88,8 €/hab**

** Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

COUTS AIDES 2019 PAR FILIERE ET COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

	Déchèteries *	Collecte sélective	Unité de tri
Coût aidé HT	1 920 103 €	666 096 €	-633 306 €
€ / T adhérent	40 €/T	72 €/T	-82 €/T
€ / hab.	16,4 €/hab	5,7 €/hab	-5,4 €/hab

* Comprend l'exploitation des déchèteries et de la station de transfert

	Méthanisation	ISDND **	TOTAL
Coût aidé HT	1 609 447 €	2 562 718 €	**6 125 058 €**
€ / T adhérent	69 €/T	95 €/T	**77 €/T**
€ / hab.	13,8 €/hab	22,0 €/hab	**52,5 €/hab**

** Comprend la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes)

Glossaire

Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

• ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants…). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

• ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes
Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux…)

• Lixiviats :

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds…). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

• TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes
Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

• Commission de suivi de site :
Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

• Méthanisation :
Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

• Biogaz :
Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

• Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :
Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier…).

• DIB : Déchets Industriels Banals
Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

Filière déchèteries :

• DEEE ou D3E : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio…) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

• DDS : Déchets Diffus Spécifiques
Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

• Réemploi :
Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

Filière tri sélectif :

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.

Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. ***Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !***

Abréviations comptables :

CA : Compte Administratif
BP : Budget Primitif
DM : Décision Modificative
TP : Trésorier Payeur
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
TFE : Taxe Foncière des Entreprises

POINT FORT
ENVIRONNEMENT

Hôtel Bled
50620 CAVIGNY
Tél : 02 33 77 87 00
www.smpf50.fr